



Pekuakamiulnuatsh
Takuhikan

POLITIQUE CADRE SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Adoption le 24 septembre 2024
Entrée en vigueur le 24 septembre 2024



TABLE DES MATIÈRES

1 DÉFINITIONS	4
2 ORIGINE DE LA POLITIQUE.....	6
3 VISÉES ET ATTENTES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES.....	6
3.1 <i>Embauche des Pekuakamiulnuatsh</i>	7
3.2 <i>Pratique de gestion des ressources humaines</i>	7
3.3 <i>Planification de la main-d'œuvre</i>	8
4 PORTÉE DE LA POLITIQUE.....	8
5 RÔLES ET RESPONSABILITÉS	8
5.1 <i>Katakuhimatsheta est responsable de :</i>	8
5.2 <i>Le Comité des finances et d'audit est responsable de :</i>	9
5.3 <i>La Direction générale est responsable de :</i>	9
5.4 <i>La direction – Responsable de l'administration et des finances est responsable de :</i>	9
6 ENTRÉE EN VIGUEUR ET DATE DE RÉVISION	9
ANNEXE 1 RÉFÉRENCES.....	10



1 DÉFINITIONS

Cadre de gouvernance :

Recueil d'information sur toutes les structures de gouvernance, de gestion et d'administration qui précise l'organigramme, la composition de chaque structure, les rôles et responsabilités, les liens entre elles et les postes de gouvernance, les procédures et politiques et tout autre document pertinent.

Le *Cadre de gouvernance* est appelé Guide d'exploitation dans la Loi sur l'administration financière, article 76.

Encadrement :

Terme générique désignant une loi, un règlement, un code, une politique, une directive ou toute autre forme de règle édictée par *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*.

Katakuhimatsheta :

Conseil des élus, faisant référence à l'entité ou l'institution qu'il représente.

Pekuakamiulnuatsh :

Inuatsh du Pekuakami (pluriel).

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan :

Organisation politique et administrative de la *Première Nation des Pekuakamiulnuatsh*. Cette dénomination désigne le gouvernement transitoire des *Pekuakamiulnuatsh*.

Politique gouvernementale :

Ensemble de principes et d'énoncés indiquant la ligne de conduite et les visées portant sur un enjeu de la *Première Nation des Pekuakamiulnuatsh* et qui guide l'action ou la réflexion de la collectivité et ses institutions.

Elle est de type cadre lorsque les objectifs sont généraux et servent à coordonner les activités dans un domaine. Elle est de type sectoriel lorsque les objectifs sont spécifiques à un sujet et elle peut découler d'une politique cadre.

L'adoption d'une *politique gouvernementale* relève de l'autorité de *Katakuhimatsheta*.



Politique organisationnelle :

Ensemble de principes et d'énoncés indiquant la ligne de conduite et les visées portant sur un thème pour *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* et qui guide son action ou sa réflexion.

Elle est de type cadre lorsque les objectifs sont généraux et servent à coordonner les activités dans un domaine. Elle est de type sectoriel lorsque les objectifs sont spécifiques à un sujet et elle peut découler d'une politique cadre.

L'adoption d'une *politique organisationnelle* relève de l'autorité de *Katakuhimatsheta*.

Première Nation des Pekuakamiulnuatsh :

Nom légal de la bande tel qu'inscrit au Système d'inscription des Indiens du gouvernement du Canada.

Société apparentée :

Société dans laquelle *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* détient 100 % des actions.

Système d'administration financière :

Ensemble d'éléments financiers organisés et structurés qui forme un tout fonctionnant de manière unitaire.



2 ORIGINE DE LA POLITIQUE

En 2011, *Katakuhimatsheta* s'inscrit sous la Loi sur la gestion financière des Premières Nations et adopte en 2013 la Loi sur l'administration financière. Cette dernière renforce nos mécanismes de gouvernance par la mise en place d'un *système d'administration financière* rigoureux. Elle donne également accès à des financements à des taux préférentiels favorisant ainsi une plus grande autonomie financière.

L'adoption de la Loi sur l'administration financière s'inscrit dans la volonté de *Katakuhimatsheta* d'assurer la pérennité de la Première Nation et de ses institutions.

La vision organisationnelle de *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* maintient cette volonté en encourageant des pratiques axées sur la coresponsabilité, une organisation en réseau, tout en maintenant une approche centrée sur les besoins, le dialogue et l'ajustement mutuel. Cette vision nous invite aussi à réviser, développer et mettre en œuvre des *encadrements* et des mécanismes de gouvernance fondés sur l'efficacité, la transparence, l'intégrité, la participation et l'amélioration continue.

3 VISÉES ET ATTENTES EN MATIÈRE DE RESSOURCES HUMAINES

La Politique sur les ressources humaines, politique organisationnelle de type cadre, a été développée en tenant compte des visées et enjeux identifiés auprès des différents intervenants de *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*. Elle prend également en considération les normes du Conseil de gestion financière des Premières Nations et les exigences de la Loi sur l'administration financière.

En matière de ressources humaines, pour *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*, les défis à relever sont nombreux :

- Approche de service axée sur la vision organisationnelle;
- Embauche préférentielle des *Pekuakamiulnuatsh* et reconnaissance de leur expertise;
- Offre de service accessible et de qualité;
- Maintien de bonnes relations de travail;
- Développement continu des compétences.

Du côté de la Loi sur l'administration financière, les défis sont :

- Ressources qualifiées;
- Gestion efficace et des pratiques justes et transparentes en matière de ressources humaines;



- Comportements éthiques;
- Contrôle interne accentué en matière de finances publiques.

Sur ces différents aspects, les exigences sont très explicites dans la Loi sur l'administration financière et seront traitées dans les politiques, procédures ou directives qui découleront de la présente politique.

Dans sa Politique sur les ressources humaines, *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan* se donne trois objectifs pour lesquels il précise ses attentes.

3.1 **EMBAUCHE DES PEKUAKAMIULNUATSH**

OBJECTIF :

Assurer l'embauche et la rétention en emploi des *Pekuakamiulnuatsh* qui détiennent l'expertise recherchée favorisant une offre de service de qualité.

RÉSULTATS ATTENDUS :

- Majorité de postes occupés par des *Pekuakamiulnuatsh*;
- Pratiques justes et transparentes en matière de ressources humaines;
- Rémunération et des conditions d'emploi équitables, harmonisées et attrayantes;
- Relève au rendez-vous;
- Arrimage entre les compétences traditionnelles et professionnelles;
- Offre de service de qualité;
- Promotion des emplois et de la possibilité de carrière dans l'organisation;
- Structure de participation du personnel.

3.2 **PRATIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES**

OBJECTIF :

Assurer la pérennité de l'organisation par le développement et l'application de saines pratiques de gestion en matière de ressources humaines, ainsi qu'en matière de contrôle interne, et ce, dans le respect des lois et normes applicables.

RÉSULTATS ATTENDUS :

- Climat de travail sain et sécuritaire;
- Services-conseils disponibles;



- Comportements éthiques;
- Gestion efficiente et efficace des ressources humaines;
- Approche centrée sur les besoins, le dialogue et l’ajustement mutuel;
- Organisation en réseau responsabilisante;
- Gestion collaborative
- Approche humaniste et bienveillante

3.3 PLANIFICATION DE LA MAIN-D’ŒUVRE

OBJECTIF :

Maintenir une planification de la main-d’œuvre et un système officiel d’évaluation de rendement visant la reconnaissance de la contribution individuelle et ciblant les domaines ou fonctions qui requièrent certains ajustements.

RÉSULTATS ATTENDUS :

- Développement des compétences et de l’efficience des ressources humaines;
- Développement continu des ressources et la gestion des talents;
- Planification soutenue de la relève.

4 PORTÉE DE LA POLITIQUE

Cette politique sur les ressources humaines s’adresse et s’applique aux gestionnaires, ainsi qu’à tout le personnel de *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*. Elle concerne les élus, les membres du comité des finances et d’audit, ainsi que des *sociétés apparentées*.

5 RÔLES ET RESPONSABILITÉS

5.1 KATAKUHIMATSHETA EST RESPONSABLE DE :

- Approuver les politiques, procédures ou directives de *Katakuhimatsheta* relatives à toute question se rapportant à l’administration financière dont les *encadrements* sur les ressources humaines.



5.2 LE COMITÉ DES FINANCES ET D’AUDIT EST RESPONSABLE DE :

- Fournir des conseils et des recommandations et d’assister *Katakuhimatsheta* dans son processus décisionnel à l’égard de l’administration financière de la Première Nation.

5.3 LA DIRECTION GÉNÉRALE EST RESPONSABLE DE :

- Assurer la gestion de tous les aspects relatifs au *système d’administration financière* incluant la planification, la mise en œuvre et l’évaluation des activités de *Pekuakamiulnuatsh Takuhikan*.
- Développer, réviser, communiquer et veiller à l’application de la présente politique, responsabilités confiées par *Katakuhimatsheta*.

5.4 LA DIRECTION – RESPONSABLE DE L’ADMINISTRATION ET DES FINANCES EST RESPONSABLE DE :

- Assurer la gestion quotidienne du *système d’administration financière*.

6 ENTRÉE EN VIGUEUR ET DATE DE RÉVISION

Cette politique entre en vigueur le jour de son adoption par *Katakuhimatsheta*, soit le 24 septembre 2024, et sera minimalement révisée à chaque 5 ans.



ANNEXE 1 RÉFÉRENCES

La liste des encadrements utilisés à titre de référence concernant la gestion de l'information est disponible dans le Cadre de gouvernance.



HISTORIQUE

POLITIQUE CADRE SUR LES RESSOURCES HUMAINES

Création : 15 mai 2018

Révisions : 24 septembre 2024

LOI SUR L'ADMINISTRATION FINANCIÈRE

Pekuakamiulnuatsh Takuhikan

